

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Neauphle le Château, responsable et gestionnaire du réseau d'assainissement, exerce une surveillance des branchements afin de prévenir :

- d'une part les rejets illicites d'eaux usées (issues des WC, salles de bains, cuisines et autres usages) vers le milieu naturel,
- et d'autre part les rejets illicites d'eaux pluviales (issues de toitures, voiries et toute surface imperméable exposée aux intempéries) perturbant la collecte et le traitement des eaux usées.

Le contrôle de branchement permet de vérifier la bonne destination des eaux par un test de coloration.

Les agents du SIARNC ne peuvent certifier que ce qu'ils ont pu vérifier par eux-mêmes, il est donc impératif que, au moment du contrôle:

- **les travaux d'aménagement du logement soient terminés**, et que les équipements (WC, lavabo, bac de douche, etc.) soient raccordés à leurs évacuations définitives et fonctionnels.
- **les points de contrôle et d'accès au réseau d'assainissement privé soient localisés et accessibles**. Les « regards » ou trappes d'accès doivent pouvoir être ouverts et visités. Les gouttières doivent présenter des regards en pied de façade.
- **Les canalisations de distribution de l'eau soient en service**. En effet, le contrôle consistant à constater l'évacuation des eaux grâce à un colorant ne peut être mené en l'absence d'eau.

**En cas de difficulté, appelez le secrétariat au 01 34 89 47 44**